



PRÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Justificatifs d'identité**
- **Tenues des joueurs**
- **Arbitrage**
- **JIFF et mutés**
- **Hierarchie des joueurs**
- **Remplacement**

Sous-commission Interclubs Nationaux

Liste de diffusion :
Clubs de Top 12 et Nationale, Juges-Arbitres

Le 31/08/2022.

Préambule

Ce document apporte des précisions complémentaires aux articles du règlement interclubs et de ses annexes ainsi qu'au règlement sur le statut des étrangers.

Justificatif d'identité :

La présentation de la licence sportive n'est plus nécessaire à l'occasion des rencontres d'interclubs. Le fait d'être régulièrement licencié avant la journée n'a par contre bien sûr pas changé et fera l'objet de contrôles réguliers comme les saisons passées, aussi bien pour les joueurs que pour les arbitres et juge-arbitres.

Il est obligatoire de présenter au Juge-arbitre au plus tard 30 minutes avant l'heure prévue de début de la rencontre une **pièce d'identité**.

Les titres permettant aux français de justifier de leur identité, libellés en caractères romains, sont les suivants :

- 1°) Carte nationale d'identité ;
- 2°) Passeport ;
- 3°) Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 4°) Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- 5°) Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ; 6°) Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 7°) Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 8°) Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- 9°) Permis de conduire ;
- 10°) Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- 11°) Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- 12°) Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale ;
- 13°) Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune ;
- 14°) Carte vitale de la CPAM avec **photo**.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Pour tous les joueurs non français se référer au règlement du statut des joueurs étrangers dans le Guide du Badminton (chapitre 2). Le joueur devra présenter soit : son passeport, sa carte d'identité, une carte de séjour délivrée par l'état français ou un permis de conduire.

La liste des pièces permettant à un français de justifier de son identité est exhaustive.

En cas de perte ou vol dans les jours précédant la rencontre, seul un justificatif de la gendarmerie pourra être accepté par le Juge-Arbitre, celui-ci n'est valable que 2 mois à compter de la déclaration à la gendarmerie.

Aucune photocopie de document ou de photo sur un support numérique ne sera acceptée.

Le juge-arbitre ne devra en aucun cas autoriser un joueur sans pièce d'identité à participer à la rencontre afin de respecter l'équité entre toutes les équipes participant au championnat de France interclubs.

Tenues des équipes :

La réglementation des tenues figure dans le guide du badminton, rubrique principes sportifs. Celle-ci ne concerne pas uniquement les ICN mais toutes les compétitions définies par l'article 4.

Nous vous rappelons qu'en ICN il est **obligatoire** d'avoir dans le dos de la chemisette ou de la robe :

Le nom du club **ou** de la ville **ou** l'acronyme **ou** l'abréviation du club, les lettres devant mesurer entre 5 et 10 cm en alphabet romain. Une de ces inscriptions doit apparaître en interclubs nationaux. La couleur des lettres doit être contrastée par rapport à la couleur du maillot ou de la robe ;

Le logo ou tout autre inscription doit être contenu dans une bande de 20 cm. Cela inclut les publicités et le logo du club.

Le nom du club ou de la ville ou l'acronyme ou l'abréviation du club étant inscrit **au-dessus** de cette bande de 20 cm.

Arbitrage des rencontres

Les équipes fournissent pour chaque journée, à domicile et en déplacement :

- Un arbitre au minimum de grade arbitre fédéral en Top 12 et N1 ;
- Un arbitre au minimum de grade arbitre de ligue certifié en N2 et N3

JIFF et joueurs mutés

Nombre de JIFF obligatoire :

- En TOP 12 et N1 (40% par feuille de rencontre)
- En N2 et N3 (60% par feuille de rencontre)

	TOP 12 ET N1			N2 ET N3		
	JIFF		NON JIFF	JIFF		NON JIFF
5 joueurs	40%	2	3	60%	3	2
6 joueurs	40%	3	3	60%	4	2
7 joueurs	40%	3	4	60%	5	2
8 joueurs	40%	4	4	60%	5	3
9 joueurs	40%	4	5	60%	6	3
10 joueurs	40%	4	6	60%	6	4

Un JIFF est un joueur répondant à l'un des critères suivants :

- avoir été licencié **compétiteur** actif à la FFBaD en catégorie minimes ;
- avoir **été licencié compétiteur actif à la FFBaD pendant au moins 10 ans** ;
- être répertorié sur la base fédérale Poona en 2005-2006.

Hiérarchie des joueurs

La hiérarchie en simple des joueuses et joueurs classés dans le Top 100 BWF, c'est le classement BWF de la semaine précédant la journée qui est à prendre en compte. Ce classement est mis à jour tous les mardis à l'adresse suivante : <https://bwf.tournamentsoftware.com/ranking/ranking.aspx?rid=70>. Un fichier sera également disponible sur le site fédéral, rubrique Compétitions/ Interclubs Nationaux / Documents Utiles.

Les clubs concernés devront vérifier si leurs joueuses et joueurs de simple figurent dans le Top 100 de la BWF le mardi de la semaine précédant la journée ICN concernée afin d'établir leur hiérarchie en SH et SD. Cette information n'apparaîtra ni dans les documents transmis par la sous-commission en amont des rencontres et ni dans le logiciel de compétition qui sera utilisé. Toute erreur de hiérarchie dans les résultats d'une rencontre sera sanctionnée de la perte des matches concernés (deux matches de simple) et d'un point de pénalité au classement minimum (2 points si l'erreur de hiérarchie se produit en SH et SD).

Pour les joueurs n'appartenant pas à ce Top 100 BWF, c'est le classement fédéral (cote du CPPH) du vendredi précédant la semaine comprenant la journée concernée qui est à prendre en compte. Le logiciel de compétition tiendra compte de ce classement le jour de la rencontre ainsi que les éventuels documents diffusés par la sous-commission en amont.

Remplacement d'un joueur lors d'une rencontre

Désormais, un joueur qui abandonne lors de son premier match, dans l'ordre établi de la rencontre, ne peut plus disputer un éventuel second match. Son abandon entraîne la fin de sa participation à la rencontre concernée. Il pourra être remplacé selon les modalités définies à l'article 14.

Chaise d'arbitres

A partir de la saison 2022/2023, le nombre minimum de chaises d'arbitres de badminton requis est de 2. Ces chaises sont obligatoires dans toutes les divisions.

Une dérogation exceptionnelle est accordée aux clubs accédant à la Nationale 3 et ce uniquement pour la saison 2022/2023.